

Le 24 janvier 2025

Informations importantes sur le congrès ACCTA 2025 : L'inscription, le transport et la participation des membres

La période d'inscription a débuté pour le Congrès ACCTA 2025, qui se tiendra au <u>Delta Hotel St. John's</u>, en St. John's, Terre-Neuve, du 2 juin au 4 juin.

Remarque : Vous devez être connecté au site web de l'ACCTA pour vous inscrire.

Inscription

- Les informations concernant <u>l'inscription et le voyage</u> doivent être transmis en ligne au bureau national. Toutes les inscriptions doivent lui parvenir d'ici le 31 mars 2025. Seules les inscriptions en ligne seront acceptées.
- Les frais d'inscription sont :
 - Délégués 175,00 \$, Observateurs officiels 185,00 \$, Membres observateurs 200,00 \$
- Les frais d'inscription doit être fait au moyen d'un virement électronique à <u>finance@catca.ca</u>.

DÉLÉGUÉS

- Veuillez remplir le formulaire l'inscription et le voyage en ligne.
- Hébergement : En vertu du paragraphe 4.4 de la section II du <u>guide des politiques</u>, l'ACCTA ne paiera que la moitié du coût de la chambre par délégué.
 - Donc, si un délégué choisit de partager la chambre avec une personne autre qu'un délégué, il doit assumer l'autre moitié du coût.
- Le voyage : En vertu du paragraphe 4.2 de la section II du <u>guide des politiques</u>, le bureau national se chargera de tous les préparatifs de voyage.
 - Les journées de voyage officielles sont le dimanche 1 juin 2025 (arrivée) et le jeudi 5 juin 2025 (départ). Si vous arrivez plus tôt ou prolongez votre séjour, vous devrez assumer les coûts supplémentaires pour la chambre et payer le transport terrestre.
 - Les préférences de vol peuvent être listées dans votre inscription en ligne.
 - Toute personne qui souhaite se rendre au congrès avec son véhicule personnel sera défrayée de ses dépenses pour le kilométrage parcouru, jusqu'à concurrence du montant qu'aurait coûté le voyage par avion au tarif aérien le plus économique.
- Les privilèges des délégués: En vertu du paragraphe 4.3 de la section II du guide des politiques, une allocation journalière de 120 \$ (par jour de congrès), 95 \$ (par jour de Voyage (le cas échéant)) moins les repas fournis par l'ACCTA, sera accordée pour la période de cinq jours allant du 1 juin au 5 juin inclusivement.

THE VOICE OF CANADA'S AIR TRAFFIC CONTROLLERS | LA VOIX DES CONTRÔLEURS AÉRIENS DU CANADA

Tel / Tél: 613.225.3553

- Remplacement du salaire: Le salaire perdu des délégués n'est pas remplacé par l'ACCTA.
- Les virements électroniques seront effectués aux délégués pendant qu'ils se trouvent à l'adresse suivante
 - Inclus: allocations journalières, hébergement, allocation de voyage, le kilométrage/coût du tarif aérien (le cas échéant), moins les frais d'inscription
- Répartition des votes : Elle est déterminée en vertu du paragraphe 10.1 de la section I du <u>guide des</u> politiques.
 - Le calcul du nombre de délégués et de votes auxquels une section a droit au congrès se fonde sur le nombre de membres actifs figurant au dossier de la section locale en date du 15 janvier de l'année où a lieu le congrès.
 - Chaque section a droit à un (1) délégué pour la première tranche de trente (30) membres et à un (1) délégué pour chaque tranche additionnelle de trente (30) membres ou fraction de ce nombre.

OBSERVATEURS OFFICIELS:

- Veuillez remplir le formulaire l'inscription et le voyage en ligne.
- Hébergement : En vertu du paragraphe 4.4 de la section II du <u>guide des politiques</u>, les observateurs officiels sont responsables de tous les coûts associés à la chambre.
- Le voyage : En vertu du paragraphe 4.2 de la section II du <u>guide des politiques</u>, le bureau national se chargera de tous les préparatifs de voyage.
 - Les journées de voyage officielles sont le dimanche 1 juin 2025 (arrivée) et le jeudi 5 juin 2025 (départ). Si vous arrivez plus tôt ou prolongez votre séjour, vous devrez assumer les coûts supplémentaires pour la chambre et payer le transport terrestre.
 - Les préférences de vol peuvent être listées dans votre <u>inscription e</u>n ligne.
 - Toute personne qui souhaite se rendre au congrès avec son véhicule personnel sera défrayée de ses dépenses pour le kilométrage parcouru, jusqu'à concurrence du montant qu'aurait coûté le voyage par avion au tarif aérien le plus économique.
- Les privilèges des observateurs officiels : L'ACCTA défraie les observateurs sélectionnés de leurs dépenses pour le transport conformément à ce qui est prévu au paragraphe 4.3 de la section II du guide des politiques.
 - Les virements électroniques seront effectués aux délégués pendant qu'ils se trouvent à l'adresse suivante
 - Inclus: allocation de voyage, le kilométrage/coût du tarif aérien (le cas échéant)
- Participation: En vertu du paragraphe 10.2 de la section I du <u>guide des politiques</u>, chaque section ou installation a droit à au moins un (1) observateur. Les sections qui ont plus de trois (3) délégués ont droit à un (1) observateur additionnel par tranche de trois (3) délégués ou fraction de ce nombre.

MEMBRES OBSERVATEURS:

- Veuillez remplir le formulaire <u>l'inscription et le voyage</u> en ligne.
- Le bureau national réservera des chambres aux frais de chaque membre observateur.
- Les membres observateurs sont responsables de tous les coûts associés à leur présence au congrès et doivent faire eux-mêmes leurs préparatifs de voyage.

Au plaisir de vous voir à St. John's!

THE VOICE OF CANADA'S AIR TRAFFIC CONTROLLERS | LA VOIX DES CONTRÔLEURS AÉRIENS DU CANADA